

R044/2024/

OBJECTIFS

Appréhender un projet d'irrigation sous toutes ces formes : réglementaires, agronomiques et technico-économiques :
 -comprendre les besoins en eau des cultures
 -savoir choisir son matériel
 -dimensionner son projet

PUBLIC Exploitant initié ou non à l'irrigation, producteurs de légumes en Alsace

PRÉ-REQUIS : aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Questionnaire d'évaluation en fin de formation

Modalités

2 jours (14 heures)

Les 15 et 16/02/2024

à Saint-Croix-en-Plaine

Et

les 05 et 06/03/2024 à

Obernai

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas : restaurant d'entreprise
 (à charge du participant)

Intervenants :

Patrice DENIS,

Conseiller irrigation;

Sébastien FUCHS,

Conseiller produits

marâchers de serre et de
 plein champ —

PLANETE LEGUMES

Participation des stagiaires :

Chef/associé/collaborateur
 exploitant* : **80 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la
 limite du plafond annuel de prise en
 charge de 3 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche
 d'installation : **nous contacter**

Salarié d'une entreprise
 affiliée Ociapiat **300 €**

(possible prise en charge de 45 % avec Boost
 Compétences)

Autre salarié/particulier : **400 €**

Formation cofinancée par :



Contenu :

Les besoins en eau des plantes : notion d'ETM, cycle de l'eau,

RU/RFU

Les méthodes de pilotage

La réglementation d'un projet d'irrigation

Les différents modes de distribution de l'eau

Méthodes pédagogiques :

Présentation vidéoprojetée, échanges sur des cas concrets, visite
 d'installations.



Responsable de stage :
Patrice DENIS tél. 06 37 54 16 44
 Patrice.denis@alsace.chambagri.fr



Contact

Service Formation-Emploi
 2 rue de Rome
 CS 30 022 - Schiltigheim
 67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
 @alsace.chambagri.fr

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires
 Référents handicap : Claire Wir (03 89 20 97 00) et Isabelle Leitz (03 88 19 17 17)

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>